



LE DÉPARTEMENT

**ARRÊTÉ**  
**2024-ETSPA-065**

**portant fixation des tarifs et de la dotation globale  
de fonctionnement « dépendance »  
pour l'année 2024  
à la SECTION D'ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER  
annexée à l'EHPAD « la Bartavelle »  
du Centre Hospitalier  
Rue du Docteur Grange – 73303 ST-JEAN-DE-MAURIENNE**

Pôle social

*N° Finess : 730 783 982*

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES  
Service Accueil en établissements personnes âgées

Place François Mitterrand  
CS 71806  
73018 Chambéry Cedex

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Contact : Christiane CARRIER

 04 79 60 29 27

 christiane.carrier@savoie.fr

- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU** Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU** Le code de la santé publique ;
- VU** Le courrier du 23 octobre 2023 par lequel la personne ayant qualité a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2024 ;
- VU** La délibération du Conseil départemental en date du 15 décembre 2023 (Budget primitif 2024 du Département) ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département.

## ARRÊTE

**Article 1** - La capacité de la section d'accueil de jour Alzheimer est de 10 places.

**Article 2** - Tarification 2024 :

<b>SECTION ACCUEIL DE JOUR</b>	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Journée complète	39,39 €	applicables à compter du 1 <sup>er</sup> avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
½ journée sans repas	31,55 €	
Dotation globale « dépendance »	40 150,70 €	versée par 1/12 <sup>e</sup>

La participation journalière des personnes handicapées au titre de l'accueil de jour, à compter du 1<sup>er</sup> avril et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté, est fixée comme suit :

- journée complète : 11,65 €,
- demi-journées sans repas : 3,64 €.

**Article 3** - Au titre du budget 2024, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en euros	
		Hébergement	Dépendance
<b>Dépenses</b>	Titre I : <i>Dépenses de personnel</i>	2 981,39	38 390,71
	Titre III : <i>Dépenses hôtelières et générales</i>	50 044,85	22 343,59
	Titre IV : <i>Amortissement et charges financières</i>	16 320,00	-
	Déficit	4 291,85	-
<b>TOTAL</b>		<b>73 638,09</b>	<b>60 734,3</b>
<b>Recettes</b>	Titre II : <i>Produits afférents à la dépendance</i>	0,00	57 536,90
	Titre III : <i>Produits à l'hébergement</i>	73 331,49	3 197,40
	Titre IV : <i>Autres produits</i>	306,60	-
	Excédent	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>73 638,09</b>	<b>60 734,30</b>

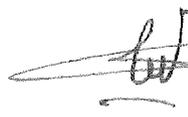
**Article 4** - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes destinataires de la notification, à compter de sa notification.

**Article 5** - Monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie, madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département et madame la Directrice d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés,
- affiché par le Préfet pour les USLD,

CHAMBÉRY, le 22 AVR. 2024

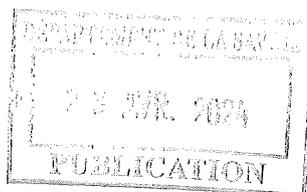
Le Président,

 Pour le Président  
La Vice-présidente  
déléguée

**Corine WOLFF**

23 AVR. 2024  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale



Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20240422-2022-ETSPA-065-AR  
Date de réception préfecture : 22/04/2024